



Ville de Draguignan



Compte rendu réunion du 10/10/2023

Présents :

Isabelle Botella, , Pierre Drukmacher, Christian Muchembled, Grégory Piva, Frédéric Poulain (rédacteur), Norbert Pousseur, Patrick Tartelet, André Tuech

Richard Devilette, conseiller municipal délégué aux quartiers.

Franck Meunier, responsable service vie des quartiers et cadre de vie.

1. Sujet d'étude de l'année :

Cette année, il est décidé de participer pleinement à la révision générale du Plan Local d'Urbanisme en cours. La phase de diagnostic débute à peine mais l'approbation du PLU est prévue en fin d'année 2025. L'année 2024 devrait donc voir les réunions se multiplier à ce sujet.

C'est l'occasion pour le Conseil d'évoquer les densités des derniers programmes (et ceux à venir), des espaces verts à préserver, des écoulements pluviaux, des clôtures, etc.

2. La fête annuelle :

Cette année encore, il est décidé de laisser la Ville de Draguignan organiser la fête de quartier au jardin des Plantes. L'ambiance y est conviviale. Cependant, il serait intéressant d'organiser en complément une randonnée le matin même. Cela nécessite peu de moyens tout en permettant un temps d'échanges et de découverte. Lors de la prochaine réunion du Conseil, il faudra aborder cette randonnée (parcours, etc.).

3. Le Budget participatif :

47 projets ont été déposés sur le site Internet de la Ville. Après une étude d'éligibilité, 14 projets demeurent. Chacun peut découvrir et voter pour trois projets sur le site : <https://jeparticipe.ville-draguignan.fr/> Il faut voter pour trois projets avec un ordre préférentiel. Nous avons jusqu'au 31 octobre à 23h59 pour voter. D'ici là, il est possible de modifier son vote.

4. Questions diverses :

Une réunion publique sur les **énergies renouvelables** a lieu en parallèle de la présente réunion. Alain Macke s'y est rendu et en rapportera les principaux éléments au Conseil de Quartier.

Concernant le **chemin du Coutelet**, la Ville a pris toutes les mesures et contacté tous les propriétaires. Mais les services sont très pris (action prioritaire sur les rues piétonnes, en cours). Il n'est pas possible de donner des délais précis sur l'intervention à venir pour le chemin du Coutelet.

Une intervention concerne le **stationnement dans un lotissement privé**. À ce sujet, il n'y a pas de règles nationales et la Commune ne peut intervenir en cas de stationnement sur le domaine privé (servitude de passage). Il faut que le lotissement crée un syndicat pour établir un règlement intérieur. Il est aussi possible de créer des parties communes pour remplacer les servitudes de passage mais cela ne résoudra pas les incivilités. À noter que de nombreux lotissements ont sous-estimé par le passé le nombre de places de stationnement et que le parc automobile ne cesse d'augmenter (avec les enfants qui restent à la maison plus longtemps, la division de villas en plusieurs logements, etc.).

Concernant le **chemin de la Calade**, la mairie est intervenue pour extraire les feuilles et autres éléments qui obstruaient les fossés pluviaux. À noter que les dégradations sur les clôtures et portails ne peuvent

être imputées à la Commune. Au droit du domaine public, chacun se doit d'entretenir son bien (il en va de même le long des trottoirs). En cas d'obstructions futures, les propriétaires sont invités à informer le plus vite possible les services de la Commune, voire d'intervenir le plus en amont possible au droit de sa propriété.

Le manque de Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) au collège Thomas inquiète de nombreux parents d'élèves (une mobilisation est en cours). Ce collège, le plus rempli de Dracénie avec plus de 800 élèves, ne compte que 1,5 CPE (les autres collèges en comptent 2). Le rectorat ne faisant rien malgré la mobilisation de l'équipe enseignante et des parents d'élèves, il est demandé aux élus d'intercéder en faveur de ce collège situé en secteur politique de la Ville pour obtenir 2 CPE comme les autres collèges. Rappelons que le collège concerne de nombreux quartiers en cours de densification (vieille route de Grasse, bd Léon Blum, Bd Emile Thomas, etc.) et que la situation ne va donc pas s'améliorer dans les années à venir. À ce sujet, les courriers émis par les parents d'élèves seront envoyés à M Meunier qui fera suivre aux élus concernés.

La multiplication des logements sur Draguignan est évoquée alors que dans le même temps la vacance augmente dans le centre-ville. À ce sujet, quelques actions de la Commune sont rappelées : 20 logements étudiants sont en cours de création rue de Trans. 7 à 8 bâtiments sont en cours de rénovation. Un dispositif d'aides a été mis en place avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour accompagner les privés. Un bailleur est en train de rénover 9 logements à proximité de la place de l'Église. Des arrêtés de mise en péril ont été pris et la lutte contre les marchands de sommeil se poursuit malgré les contraintes législatives et techniques.

L'état de propreté de la ville est à nouveau évoqué. À ce sujet, la Ville essaie d'utiliser avec parcimonie ses ressources en eau (il n'est toujours pas possible de remployer l'eau traitée des stations d'épuration) mais les équipes passent régulièrement, notamment dans le centre ancien. Des déjections de pigeons se sont accumulés rue de l'Observance mais la Ville va y envoyer ses équipes. Concernant la propreté, il est rappelé qu'il est interdit de nourrir les pigeons et que chacun peut envoyer une alerte à la Commune en cas de sites particulièrement sales.

Les Points d'Apport Volontaires (PAV) sont une nouvelle fois abordés. Il faut que les habitants changent leurs habitudes. Les containers retirés ne seront pas remplacés. Il faut aller aux PAV pour gérer ses déchets. Pour les personnes âgées se déplaçant difficilement, il faut que les aides à domicile soient informées si les PAV sont trop loin (et qu'ils aient pour mission dans leur fiche d'intervention d'y amener les poubelles) et/ou que les familles accompagnent autant que possible leurs aînés isolés. À noter que la Ville n'est pas informée de cas problématiques jusqu'à présent.

Concernant les PAV, leur salubrité est mise en cause : De nombreux bacs débordent régulièrement et ils deviennent des lieux de dépôts sauvages. À ce sujet, il ne faut pas hésiter à utiliser l'application Dracénie Déchets pour faire remonter les points problématiques à la DPVA.

Le chemin de Cante Perdrix est abordé ce jour. Les riverains apprécieraient qu'un PAV soit réinstallé au début du chemin (il y a l'espace nécessaire pour manœuvrer), que les nids de poule soient résorbés et que l'éclairage public soit réétudié (mise en place de led plutôt qu'une obscurité de 23h00 à 5h00 qui rend les déplacements dangereux avec un talus important au droit du chemin de Cante Perdrix). Concernant le PAV, c'est de la compétence de la DPVA qui ne veut pas que ses camions fassent des marches arrière. Mais la demande leur sera transmise. Pour les nids de poule, il faut envoyer les demandes aux services techniques de la Ville avec photo à l'appui (suffisamment large pour repérer le site). Pour l'éclairage public, les mesures nationales, régionales et locales visent plutôt à renforcer la trame noire. La Ville ne va pas étudier chaque quartier indépendamment. La politique doit être globale.

Il est demandé à la Commune de se rapprocher de la Préfecture pour élaborer un **Plan de Prévention du Risque Sécheresse**. En son absence, à chaque déclaration à l'assurance après sinistre, la franchise est doublée (1 600 € puis 3 200 € etc.).

Les travaux sur la 2 x 2 voies menant à l'hôpital visent à enterrer la ligne électrique jusqu'au parc photovoltaïque situé sur Figanières. Les travaux vont durer jusqu'à la fin de l'année et concerneront le chemin des Salles, le chemin Saint Michel, etc.

Le devenir de l'ancienne prison est évoqué. Les études archéologiques vont encore durer 2 années. Au-delà, les réflexions sont en cours pour le devenir de ce site : espace vert, espace de manifestations, etc. Il serait intéressant de valoriser l'image de Draguignan en profitant des 80 ans du Débarquement de Provence l'an prochain, en revoyant l'offre en équipements et aménagements sportifs, etc.

La réunion est close à 19h30.